

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

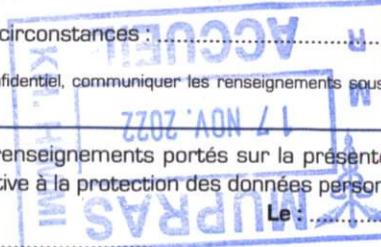
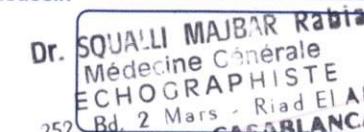
- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| □ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| □ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| □ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des honoraires
13/05/2012	12 E	1152	150 DT	Dr. SQUALLI MAJBAR Radiologie Générale ECHOGRAPHISTE 252, Bd. 2 Mars - Riad El Aï 80.19.65 CASABLANCA

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme AZIZ Angl. Av. 12 Mars RTB Riad Al Aïn Casablanca Tel 0522 28 14 01 Patient n° 34560010	13.05.22	236,10

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**Dr.Squalli Majbar Rabia**

Médecine Générale

Echographiste Diplômée de la Faculté  
de Médecine de Montpellier  
Nutritioniste - Obésité



LOT 210580  
EXP 12/2023  
PPV 30.00DH

دبلوم في التشخيص العلمي بالصدى  
من كلية الطب بمونبولي  
التغدية - علاج السمنة

Casablanca, le

13/05/22

الدار البيضاء في

SARHAFI SARAH

132,00

15 Aclar Sachet 1g  
Sachet x 25 = 8j

S.V

60,10

21 Maxillase 4g  
1cp x 3 1g apx

S.V

141,00

3g Doliprane 1g cp  
1cp

S.V  
net 3

30,00

4/ Oats 1cp 20mg  
1cp زعفران

Pharmacie RIAD EL ALI  
Mme TAZI F.  
Angle Av. 2 Mars R15 Riad Al Ali  
Casablanca Tel: 0522 28 14 01  
Patente 34560010

Distribué sous licence  
par LAPROPHAN  
21, rue des Oudaya  
CASABLANCA - Maroc

PPV:  
60DH10  
580735

Dr. SQUALLI MAJBAR Rabia  
Médecine Générale  
ECHOGRAPHISTE Riad El Ali  
252 Bd. 2 Mars  
T.A. 80.19.65 CASABLANCA

252 شارع 2 مارس. الرياض العالي - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 80 19 65

PPV:14DH00

PER:01/25

LOT:L374



→ LOT:4674  
PER:11/23  
PPV:132DH00